

# RETOUR ET PARTAGE D'EXPERIENCE DE NOS CHANTIERS

FICHE N°7

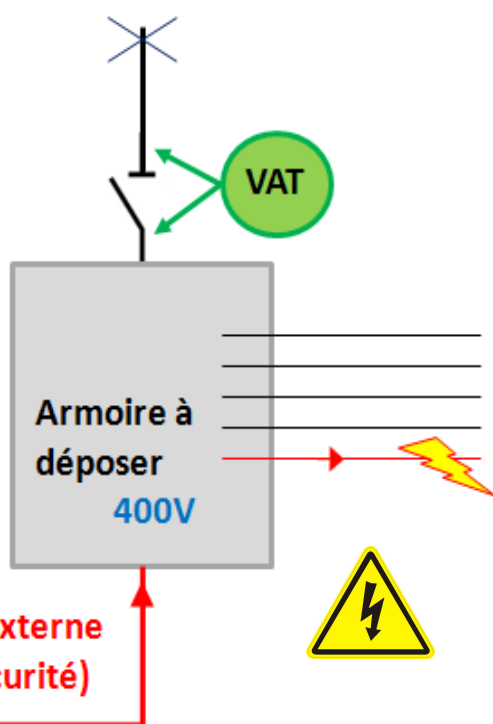
FEVRIER 2012

## Coupure d'un câble sous tension

Presque accident

### LES FAITS

Arrivée générale  
consignée



Dans le cadre d'une opération de dépose d'une armoire électrique 400V, au moment de la section d'un câble, censé être hors tension, un flash électrique s'est produit.

Le disjoncteur principal du tableau sécurité s'est ouvert.

La bonne sélectivité du **disjoncteur**, le **port des EPI** et l'utilisation d'un **coupe câble** adapté a permis de réduire les conséquences de ce presque accident.

### ANALYSE DES FAITS

- > La consignation est réalisée sur l'arrivée générale de l'armoire.
- > Une source d'alimentation externe, **non signalée sur les schémas électriques**, n'est pas consignée.
- > **La VAT**, au niveau du sectionneur général (en amont des câbles à couper), a été effectuée par le chargé de consignation **et** par le chargé de travaux.
- > **La VAT** sur chaque câble à couper n'a pas été réalisée.

### LES ENSEIGNEMENTS

Pour les travaux de découpe et de sectionnement des câbles, porter les **EPI** et utiliser l'outillage adapté.

Le **risque de schémas électriques non fiables** doit être intégré dans l'analyse de risques demandée aux prestataires.

La **VAT** (avec l'appareil adapté) par l'exécutant doit être **systématique sur chaque câble** avant coupure, et cela doit être inscrit au mode opératoire.

**Tous les intervenants sur des matériel électriques** doivent posséder un niveau d'**habilitation électrique** adapté au travaux à réaliser (chargé de travaux : indice 2, exécutant : indice 1).

Le chargé de travaux doit **vérifier les points clés de consignation** avec le chargé de consignation.

Références réglementaires : C 18 510